

**MAIRIE DE KOENIGSMACKER**

République Française  
Département de la Moselle



**ARRETE DU MAIRE**  
**N° 2025-AR-88 du 24 novembre 2025**

**Arrêté réglementant la circulation  
Lors de la pose du grand sapin sur le parking place de la mairie**

**Le Maire de la Commune de KOENIGSMACKER :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et suivants ;

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

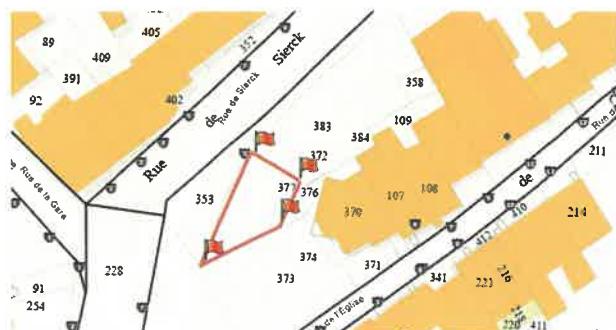
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sécurité des usagers en matière de circulation.

**ARRETE**

**Article 1er** : A l'occasion de la pose du grand sapin le mardi 2 décembre 2025 sur le parking de la place de la mairie, organisée par la Commune de KOENIGSMACKER, le stationnement sera interdit de 6h00 à 16h00 aux emplacements indiqués sur le plan ci-dessous.

○ Parking place de la mairie



**Article 2** : Les barrières et panneaux réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

**Article 3** : Les services de Police, de Gendarmerie et de voirie seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au registre des arrêtés municipaux.

**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 : Ampliation sera adressée à :**

- La Police Pluri communale de KOENIGSMACKER / BASSE-HAM.
- La Brigade de Gendarmerie de GUENANGE.

Date de publication : 25/11/2025

M. Pierre ZENNER  
Maire de Koenigsmacker

